

Réunion n°9 : jeudi 21 janvier 2021 à 18h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception d'Emmanuelle Garnier pouvoir à Stéphane Gonthier et Stéphanie Palu Charra excusée.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 novembre 2020 à l'unanimité (13).

Arrivée de Loïc Perrier.

2 points supplémentaires proposés à l'ordre du jour : évolution du poste de Mme Rousset, positionnement sur le projet de rénovation de l'église. *Accord du conseil municipal pour l'ajout de ces 2 points à l'unanimité (14).*

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant 1 terrain non bâti au lotissement « l'Orée du bois » A787 et A788. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant 1 terrain bâti rue des Gourras, parcelle ZB71. Ce terrain est situé en zone U. *Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).*

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant 1 terrain bâti impasse des Saveaux, parcelle A685. Ce terrain est situé en zone U. *Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (14).*

Gestion des personnels communaux : Régime Indemnitaire

Un régime indemnitaire existe mais il doit évoluer pour se conformer au nouveau Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, à l'Expertise et l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP). C'est une obligation de par la loi. Principe d'une indemnité versée à chaque personnel pour reconnaître l'investissement individuel et collectif. Un des paramètres importants est l'ancienneté dans le poste. Tous les personnels sont concernés début 2021. Le Maire prend un arrêté individuel pour chaque situation. Les critères d'appréciation pour les évolutions sont : l'autonomie, l'initiative, la disponibilité, l'implication et la conscience professionnelle. Le montant des indemnités a fait l'objet de discussion au sein de la commission des personnels. Le coût global annuel de mise en place de ce régime indemnitaire supplémentaire est de 2.900€ environ charges patronales incluses. Il est souligné l'investissement et l'assiduité des personnels communaux.

Approbation du conseil municipal du principe de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire, à l'unanimité (14).

Etudes sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux :

Arche Agglo a réalisé une étude sommaire sur le potentiel de nos toitures prenant en compte l'exposition, la surface, la pente, la présence d'ombre.... Il apparaît que 2 bâtiments sont susceptibles de présenter un intérêt photovoltaïque : la toiture sud-est de la mairie et la toiture principale de l'immeuble locatif de la rue du presbytère. L'objectif de l'Agglo est de bâtir un projet collectif de production d'énergie électrique d'origine solaire. S'il aboutit, le projet ne verrait pas le jour avant 2 ans, durée des études et démarches administratives.

A ce stade, sans autre engagement, il nous est demandé si nous voulons poursuivre cette démarche pilotée par l'Agglo (écologie, esthétique...). D'autres Agglomération conduisent actuellement des projets similaires. Le débat fait apparaître la faiblesse des surfaces concernées. *Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la majorité absolue (11 pour, 2 abstentions et 1 contre).*

Maîtrise d'œuvre pour la conduite de la modification simplifiée du PLU

Rappel : il s'agit d'apporter des modifications de détail au règlement du PLU et d'ajuster certaines zones dans les limites du champ d'application de la modification simplifiée. Devis du cabinet BEAUR de Romans / Isère. Ce cabinet a accompagné la commune pour la création du PLU en 2014, puis pour 2 révisions simplifiées en 2015 et en 2018. Proposition d'honoraires : 2.950€ HT comprenant 2 réunions de travail et une saisine de la commission CDPENAF (espaces naturels et agricole). Un devis supplémentaire est proposé pour la mise en ligne du PLU dans le Géoportail de l'Urbanisme (obligation des communes). La durée de la modification est estimée à 3 mois. Il est proposé de retenir ce devis. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

Rénovation intérieure des logements communaux :

La commune possède 5 logements installés dans d'ancienne bâtisses et dont la dernière rénovation d'envergure date des années 1980. Ils sont loués sans discontinuité depuis 40 ans. Des travaux de remplacements de menuiseries ont été faits ou sont programmés. L'isolation des combles a été réalisée ou va être renforcée prochainement. Mais rien (ou peu) n'a été fait pour l'intérieur : revêtements sols, murs et plafonds, équipement électrique, installation plomberie sanitaire et chauffage... Les toitures (couverture et zinguerie) sont aussi à refaire pour le bâtiment Mairie et l'immeuble locatif.

Il est proposé que nous préparions progressivement la rénovation intérieure de chaque logement, au fur et à mesure des départs de locataire. Nous pourrions nous donner comme objectif une rénovation tous les ans ou tous les 2 ans. Ainsi en 10 ans ou moins, l'ensemble du parc immobilier communal serait remis à neuf. Les loyers seraient relevés pour financer les travaux. Pour être prêt à enclencher une rénovation, un chiffrage préalable est à réaliser. Un diagnostic de la situation de chaque logement semble nécessaire. La commune devra provisionner des moyens financiers. *A l'unanimité (14), le conseil municipal donne son accord de principe.*

Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des abris auvents :

Devis de M. Reverdi, architecte de l'école, rencontré le 2 décembre. 3 auvents, entrée salle des fêtes 40m², entrée salle des associations 20m², nord buvette terrain de boules 55m². Enveloppe travaux 87.000€ HT. Mission maîtrise d'œuvre : conception 6.105€ HT, réalisation 5.940€ HT. Nécessité rencontre avec les associations pour validation du projet. Suite à donner sur la 1^{ère} partie conception.

Le montant financier estimé par le maître d'œuvre semble élevé. Certains se questionnent sur l'utilité d'un architecte. Compte tenu que ce projet ne pourra pas être réalisé en 2021, que le financement n'est pas certain à ce jour, il est proposé de prolonger la réflexion.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Désignation des élus communaux pour siéger à la CLECT d'Arche Agglo :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, mise en place par l'Agglo, est chargée d'évaluer les charges financières transférées lorsqu'il y a un déplacement de compétences entre une commune et l'Agglo. Chaque commune est représentée par un élu titulaire et son suppléant. Proposition titulaire Jacques Pochon, suppléante Pascale Bonnet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).

Evolution du poste de Mme Rousset :

Récemment, la commune de Larnage a proposé 3h supplémentaires hebdomadaires à Mme Marianne Voulouzan, notre agent administratif qui effectue 3h chaque jeudi matin en soutien de Mme Rousset. Mme Voulouzan, fonctionnaire territoriale, a accepté. La mise en œuvre

sera effective rapidement. Il est proposé d'affecter ces 3h à Mme Rousset qui passerait de 26.5h à 29.5h. Cela n'avait pas été envisagé à l'origine. Le vécu de l'organisation actuelle n'est pas très satisfaisant. Parallèlement, la commune de Mercuriol Veauunes, qui emploie Mme Rousset à hauteur de 10h a le projet de réduire son activité à 5h hebdomadaire rapidement. Pour arriver à un temps complet (35h), la commune de Chavannes pourrait proposer à Mme Rousset de faire une 1/2 heure supplémentaire.

Après débat, le conseil municipal donne son accord pour ces évolutions à l'unanimité (14).

Rénovation de l'église :

Les communes ont la charge du maintien des bâtiments cultuels en l'état (la paroisse ayant la charge du fonctionnement). En 2014, des fresques funéraires dites « litres » ont été trouvées cachées par des enduits successifs. Il avait été convenu qu'il serait pertinent de les mettre en valeur. En 2018, la commune a initié le projet de rénover l'intérieur de l'église, avec mise en valeur de ces fresques historiques, en concertation avec la paroisse. Après prise d'informations, et notamment la visite d'une église rénovée à Miribel, en Haute Herbasse, en présence du service patrimoine du Département, il a été décidé de commander à M. Amette, architecte de la rénovation de l'église de Miribel, un diagnostic et un avant-projet de rénovation intérieure. Cette étude est soutenue par le département. M. Amette vient de livrer son étude qu'il a complétée par des constats sur l'extérieur de la bâtisse. Après la rencontre des services de la Préfecture le 19 janvier (DSIL Plan de relance 25%, dépôt avant le 26 février) et concertation avec le Département le 20 janvier (dotation territoriale 50%, dépôt avant le 15 février), il apparaît que ce projet pourrait être financé dès 2021. En 2018, pour le financement complémentaire, il avait été envisagé de solliciter la paroisse et un « financement participatif » des paroissiens et d'entreprises via la Fondation du patrimoine. Le projet sera présenté en détail par M. Amette, le mercredi 27 janvier à 18h, en présence de représentants de la paroisse et de la responsable locale de la Fondation du Patrimoine. Il y aurait possibilité de démarrer ce projet en fin d'année 2021 à condition de se positionner sur le principe dès à présent, de compléter le dossier en intégrant les frais de maîtrise d'œuvre et d'éventuels correctifs. La validation budgétaire sera nécessaire pour s'engager définitivement. *Après débat, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité (14).*

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 16 décembre 2020 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : règlement intérieur, débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance, modification du tableau des effectifs, recrutement de 3 agents de droit privé à la régie de l'eau et de l'assainissement, mise à disposition de personnel, marché pour l'acquisition de ticket restaurant, élection du nouveau représentant au Syndicat Mixte du bassin versant du Doux. DEVELOPPEMENT LOCAL : avenant à la convention avec le syndicat mixte ADN, dissolution du Syndicat Mixte Ardèche Verte clé de répartition de l'actif et du passif, convention pour l'opération de revitalisation des territoires. ENFANCE JEUNESSE : accueil de loisirs sans hébergement avenant convention communes et associations pour locaux et fonctionnement, avenants avec les partenaires associatifs, MJC CS Pays de l'herbasse MJC CS Tain Lieu accueil Enfant parents Toboggan Centre Socio Culturel de Tournon Association Nationale de Prévention en Addictologie ANPAA association théâtre du Sycomore association Entraide et Abri. MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS : marché assurance, avenants contrats location véhicules électrique, groupement achat électricité SDE07. FINANCES : admissions en non-valeur et créances éteintes, convention de remboursement des emprunts multi budget, flux financiers entre budget principal et budget annexes, engagement de 25% des dépenses d'investissement 2020, décisions modificatives. CULTURE : avenant à la Convention Territoriale d'Éducation aux Arts et à la Culture CTEAC. GESTION DES DECHETS : marché collecte des corps plats. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ouverture dominicale des commerces de détail des communes de Saint Jean de Muzols, Tain l'Hermitage et Tournon sur Rhône, ZA de Champagne acquisition terrains, ZA d'Erôme cession de terrain et compromis de vente, ZA des Vinays implantation de l'entreprise Thiriet prolongation du compromis de vente avec LORD cession terrain à l'entreprise Osternaude acte de vente, ZA des Fleurons Mercuriol Veauunes cession terrain entreprise Riou TP, soutien financier à Initiative 26-07, avenant convention fonds « Région Unie ». EAU ASSAINISSEMENT : fixation des tarifs 2021, convention de subdélégation de la gestion de l'eau et de l'assainissement à la commune de Mauves, demande de subdélégation de la gestion de l'assainissement de la commune de Pont de l'Isère, transfert des excédents communaux, avenant à la délégation de service de la commune de Saint Félicien, périmètre de captage de la ville de Tain l'Hermitage modification de la déclaration d'utilité publique DUP. ENVIRONNEMENT : association des MFR de Drôme et d'Ardèche projet « Pour une alimentation écoresponsable chez moi, dans une cantine scolaire et dans le monde », parc photovoltaïque Erôme Gervans financement participatif. HABITAT : Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat SPPEH candidature appel à manifestation d'intérêt de la Région, aide aux logements reconduction du règlement « bailleurs », aides aux logements dossiers subvention « bailleurs ». POLITIQUE PERSONNES AGEES HANDICAP : avenants prolongation convention partenariat « Escale Répit », « Répit bulle d'air » « France Alzheimer ». AGRICULTURE : soutien financier à l'association Solidarités Paysans Drôme et Ardèche, plan pastoral partenarial convention chambre agriculture de l'Ardèche. URBANISME : convention d'adhésion au service d'Autorisation du Droit des Sols ADS.

Conseil des Maires : 2 décembre 2020. Ordre du jour : Présentation de l'état d'avancement du déploiement de la fibre, règlement intérieur du fonctionnement du conseil d'agglo, pouvoir de police spéciale, transfert de la compétence PLU, ZA des Vinays (vente de terrain).

Voirie : Compte rendu commission du 6 janvier : présentation de l'esquisse du projet de rénovation des voiries et des places du bourg.

Secteurs concernés : grande rue avec réfection de la place de la fontaine, route de Tain incluant un ralentisseur à l'entrée du bourg, place du café avec réfection du carrefour central mini giratoire et installation d'un panneau d'affichage électronique, rue de la Mairie avec aménagement d'un plateau traversant au niveau de la place de la Mairie devant l'ancienne mairie, place de la mairie, route de Clérieux et sortie rue du 19 mars 1962 sur la rue de la Mairie. Zone 30 envisagée à proximité des carrefours, grande rue et rue la mairie.

500.000€ HT hors maîtrise d'œuvre et hors revêtement de chaussée des RD115 et 115A.

Rencontre prochaine avec le département pour présentation de l'esquisse.

Isolation des combles du bâtiment de l'ancienne mairie et d'une partie de la nouvelle mairie :

L'entreprise Gibert a été sollicitée pour chiffrer une isolation renforcée de ces combles. Un traitement des charpentes est à faire sur le bâtiment de l'ancienne mairie. Isolation à 1€ en passant par le locataire. Attente du devis.

Urbanisme : Commission urbanisme : Commission le jeudi 3 décembre, puis le 14 janvier.

Demande : Permis de Construire PC modifié de Mme Pamela Fornalik et M. Adrien Gensel, pour la construction d'une maison, lot n°14, au lotissement les Moissons (retrait des panneaux solaires). PC de la SCI Rose Mme Delphine Gélibert pour la construction d'une maison, lot n°4, au lotissement les Moissons. PC de M. Dumas, pour un abri terrasse, chemin des Fonts.

Accord : Déclaration préalable de M. Fabrice Delolme pour la construction d'une piscine, chemin des Sables. Permis de Construire PC modifié de Mme Pamela Fornalik et M. Adrien Gensel, pour la construction d'une maison, lot n°14, au lotissement les Moissons (retrait des panneaux solaires). PC de M. Hilaire Sylvain Mme Alexandre Claire, construction maison, lot n°4, lotissement « Le Clos du bois ». PC de M. et Mme Ronget Pascal et Valérie, pour la construction d'une maison, lot n°15, au lotissement « Les Moissons ». PC de M. Dylan Roche et Mme Pauline Grange, pour la construction d'une maison, lot n°8, au lotissement « les Moissons ».

Assainissement : Comité Syndical du SIA

Compte rendu comité du 20 janvier. Point sur les activités du syndicat en 2020. Point sur la proposition de convention de délégation de l'Agglo remise et commentée lors d'une rencontre le 12 janvier. Prochain comité syndical le 24 février à 18h (budget 2021).

Divers :

Ouverture de l'épicerie multiservices « La Cabane », à l'emplacement de l'ancienne mairie, le jeudi 7 janvier 2021.

Un particulier a déposé en octobre une demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle pour les conséquences de la sécheresse suite à des fissurations constatées sur sa maison en fin d'été. Si d'autres maisons connaissent les mêmes désordres, les propriétaires peuvent encore se signaler à la Mairie. La commune enverra courant février un dossier en Préfecture rassemblant les demandes.

Prochain conseil municipal le jeudi 18 février 2021 à 18h30 ou 20h30, à confirmer.